



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION D'ATELIERS "LA
PRATIQUE DU YOGA PAR LE RIRE" DANS LE
CADRE DE LA JOURNEE DE LA SANTE**

**DÉCISION N° DM-22-176
EN DATE DU 09 MAI 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de l'association Imagina 'Rire, dont le siège social se situe au 113 Bis rue Jean-Jaurès 94120 Fontenay-sous-Bois, représentée par Madame Claudia PETITJEAN, en qualité de Présidente, d'animer 4 ateliers de 20 à 30 minutes chacun sur la pratique du yoga par le rire dans le cadre de la journée de la santé organisée par la ville le 25 juin 2022 ;

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation d'intervention avec l'association Imagina 'Rire, dont le siège social se situe au 113 Bis rue Jean-Jaurès 94120 Fontenay-sous-Bois, représentée par Madame Claudia PETITJEAN, en qualité de Présidente, pour animer 4 ateliers de 20 à 30 minutes chacun dans le cadre de la journée de la santé organisée par la ville le 25 juin 2022, pour un montant de 600€ (six cent euros non assujettis à la TVA.)

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220509-lmc1H9665H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/05/2022 Date de Publication : 09/05/2022
